Rapport d'activité 2024 - Gestion de l'ENSil de l'Ecopôle du Val d'Allier

Financeurs

Partenaires

REDACTION ET VALIDATION

Objet	Personne
Rédaction	Manon DESPEAUX, cheffe de projet Conservation - LPO
Relecture et validation	Matthieu Le Roux, chef du service Conservation -LPO Anatole Gruzelle, coordinateur Ecopôle Val d'Allier - SEAT

STRUCTURES

Réalisé par :

LPO Auvergne Rhône-Alpes, Délégation Territoriale Auvergne
Adresse : 2bis, rue du Clos Perret, 63100 CLERMONT-FERRAND
Tél : 04 70 36 39 79
Email : auvergne@lpo.fr

Régie de Territoire des deux rives
Adresse : Cour Valmy – Boulevard de la Porte Neuve – 63 160 BILLOM
Tél : 04 73 84 78 30
Email : regieterritoire63@gmail.com

Nature aux pattes
Adresse : 124 Impasse du Madet, Le Madet – 63 160 EGLISENEUVE PRES-BILLOM
Tél : 06 81 74 42 84
Email : natureauxpattes@orange.fr

Pour :

Syndicat d'Etude et d'Aménagement Touristique (SEAT)
Adresse : route de Mirefleurs – 63800 PERIGNAT-ES-ALLIER
Tél : 04 73 78 96 93
Email : contact@ecopolevaldallier.fr

CREDITS PHOTO

Page de garde : Grégory Hébrard, LPO AuRA DT63. Point de vue sur la roselière entre le bassin de Bellerive et des Varennes - Ecopôle du Val d'Allier

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION 6

1.1. Présentation du site et des acteurs 6

1.2. Situation géographique 7

2. BILAN DES ACTIONS REALISEES 9

2.1. Suivi continu du patrimoine naturel 9

2.1.1. CS1. Suivi de l'avifaune 9

2.2. IE – Indicateurs et évaluation 9

2.2.1. IE1. Rédaction du rapport d'activités annuel 9

2.3. IP – Interventions sur le patrimoine naturel 9

2.3.1. IP1a. Maintien des zones pionnières (berges, grèves, ilots…) 9

2.3.2. IP2A. Entretien des radeaux à Laridés 10

2.3.3. IP2B. Remplacement des radeaux à Laridés 11

2.3.4. IP3. Création et maintien des aménagements écologiques 11

2.3.5. IP5. Création de mares et maintien du réseau existant 11

2.3.6. IP7a. Entretien des boisements (ripisylves, haies, arbres isolés…) 12

2.3.7. IP8a. Lutte contre les espèces exotiques envahissantes végétales 13

2.3.8. IP12. Gestion des milieux ouverts : prairies, zones enherbées et espaces interstitiels 14

2.3.8.1. Bilan entretien par fauche 14

2.3.8.2. Bilan entretien pastoral 15

2.3.9. IP.14 Restauration des zones pionnières en cours de fermeture 15

2.3.10. ME1a. Limiter les pollutions – nettoyage 15

2.3.11. ME2. Entretien et restauration des parcs de pâturage 16

2.4. SP - Surveillance et police de l'environnement 16
2.4.1. SP1. Veille écologique 16
2.4.2. SP3. Partenariats pompiers-ofb-gendarmerie-seat 18
2.5. AT - Aménagements touristiques et gestion de la fréquentation 18
2.5.1. AT22a. Entretien des cheminements et aménagements 18
2.5.2. AT22b. restauration des cheminements et des amenagements 18
2.5.3. AT33. Signalétique pédagogique et réglementaire 18
2.6. PA – Prestations d'accueil et d'animation 20
2.6.1. PA7. Etablissement et mise en œuvre d'un programme d'animations 20
2.6.1.1. ANIMATIONS SCOLAIRES 20
2.6.1.2. ANIMATIONS GRAND PUBLIC 21
2.6.2. PA12. Organisation de chantiers participatifs en faveur de la biodiversité 21
2.7. MS - Management et soutien 24
2.7.1. MS2. Concertation permanente avec les acteurs locaux 24
2.7.2. MS3. Coordination, suivi administratif et financier 24
3. BILAN FINANCIER 2024 25
4. PROGRAMME BUDGETAIRE PREVISIONNEL 2025 28
5. ANNEXES 30
2.8. Annexe 1 - Rapport de suivi avifaune 30
2.9. Annexe 2 – localisation des zones pionnières entretenues 31
2.10. Annexe 2 - Localisation des nichoirs à faune 32
2.11. Annexe 3 – Localisation des zones de mares entretenues 33
2.12. Annexe 4 - Localisation des zones de boisement entretenues 34
2.13. Annexe 5 – Localisation des zones de lutte d'EEE 35

2.14. Annexe 5 – Localisation des zones fauchées....36

2.15. Annexe 6 – Localisation des zones paturées....37

2.16. Annexe 7 – Bilan ecopaturage....38

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Situation géographique des points d'intérêts sur l'ENSil de l'Ecopôle du Val d'Allier....8

Figure 2 : Zone de stockage après entretien mécanique – Septembre 2024....10

Figure 3 : Zone de stockage après entretien mécanique - Septembre 2024....10

Figure 4 : Entretien de la végétation arborée pour dégager les points de vue....12

Figure 5: Arrachage d'une tâche de Renouée dans le Parc 1....13

Figure 6 : Chantier installation de parc de pâturage sur la prairie humide des Varennes - Octobre 2024 - Source : SEAT....16

Figure 7 : Remplacement d'un panneau incendié sur l'observatoire des Varennes....19

Figure 8 : Installation de nouveaux panneaux d'accueil- décembre 2024....19

Figure 9 : Chantier bénévole pour nettoyer l'observatoire incendié du Pacage - Mars 2024....22

Figure 10 : Chantier bénévole "création d'une lisse de protection et installation d'abris à petite faune" - 30/11/2024....23

BILAN TECHNIQUE

1. INTRODUCTION

1.1. PRESENTATION DU SITE ET DES ACTEURS

Situé en rive droite de l'Allier, aux limites de l'agglomération clermontoise, l'Ecopôle du Val d'Allier englobe un ensemble de gravières dont l'exploitation s'est terminée en 2016. L'intérêt écologique du site réside en sa proximité à la rivière Allier et son implantation sur un axe migratoire important pour les oiseaux d'eau.

Inscrite au Contrat Territorial Val d'Allier Alluvial, la gestion du site entre 2016 et 2020 consistait à poursuivre la réhabilitation écologique des gravières entreprise en 2010, afin de favoriser l'accueil d'une riche biodiversité, tout en y assurant l'accueil et la sensibilisation d'un large public. Pour assurer une continuité des actions, le SEAT et la LPO ont participé à la définition du nouveau contrat territorial Val d'Allier Alluvial lors de groupes de travail, réunions territoriales et comité de pilotage.

La réhabilitation du site, a été faite en concertation avec le SEAT, le carrier (GIE de Bellerive) et la LPO Auvergne. Cela a permis un réaménagement exemplaire, à plus d'un titre, qui fait de ce site aujourd'hui une référence.

Après 2018, ayant marqué la valorisation et l'ouverture du site au public, l'intégration d'une multiplicité d'acteurs dans le fonctionnement global et les réflexions autour de l'Ecopôle s'intensifient et se poursuivent.

Fin 2018, au regard de la cohérence des actions, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme a rétrocédé ses parcelles de l'ENS du Pacage au SEAT et procédé à la **labélisation de l'ensemble du site en ENS d'initiative locale (ENSil).** Cette union des deux sites a engendré en 2019 la fusion des deux plans de gestion de l'Ecopôle et du Pacage. Aussi, les intitulés d'actions présentées dans ce rapport, peuvent être différentes des années précédentes.

La **Régie de territoire des deux rives**, association d'insertion sociale par le travail, intervient en partenariat avec la LPO et le SEAT depuis 2019 pour les actions d'entretien courant, de veille patrimoniale et de médiation sociale sur le site. Cette innovation partenariale permet d'impliquer des équipes en insertion professionnelle autour d'un projet de réhabilitation et de gestion écologique ainsi qu'à la valorisation et l'accueil du public sur le site. En 2021 le rôle de la Régie de territoire sur l'ENSIL est une nouvelle fois

encadrée par la LPO Auvergne et le SEAT pour assurer le bon déroulement des actions et l'atteinte des objectifs.

L'entreprise Nature aux pattes, représentée par Laurent Maly, intervient pour le maintien et la restauration des milieux ouverts par l'éco-pastoralisme ovin-caprin.

En 2020 et 2021, le plan de gestion de l'ENS a été mis à jour par un groupement d'acteurs composé de la LPO Auvergne, la Régie de territoire des deux rives, Nature aux pattes, Rural Combo et l'agence Vous êtes d'ici.

La mise en œuvre opérationnelle du nouveau plan de gestion de l'ENSil issu du Schéma directeur démarrait en 2022 et se poursuit. L'année 2024 correspond donc à la troisième année de mise en œuvre de ce plan de gestion décennal.

1.2. SITUATION GEOGRAPHIQUE

D'une superficie équivalente à 135 ha, l'Espace Naturel Sensible de l'Ecopôle du Val d'Allier se situe aux portes de l'agglomération de Cournon d'Auvergne, à cheval sur deux communes limitrophes : Pérignat-sur-Allier et La Roche Noire.

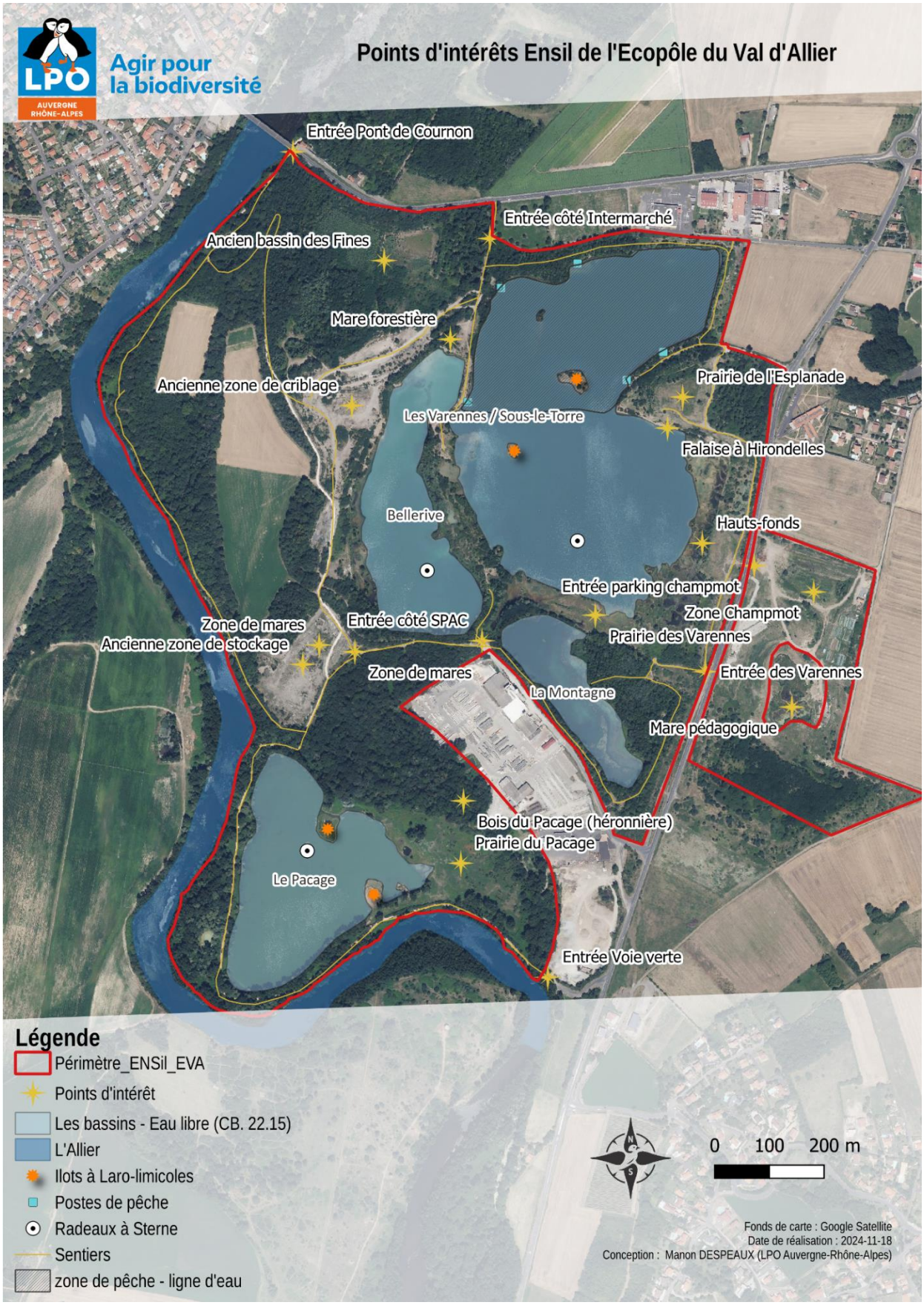

Figure 1 : Situation géographique des points d'intérêts sur l'ENSil de l'Ecopôle du Val d'Allier

2. BILAN DES ACTIONS REALISEES

2.1. SUIVI CONTINU DU PATRIMOINE NATUREL

2.1.1. CS1. SUIVI DE L'AVIFAUNE

L'avifaune est un bioindicateur par excellence de la gestion écologique d'un site tel que l'ENSil de l'Ecopôle du Val d'Allier. En effet, sa mosaïque de milieux et la connaissance fine des espèces d'oiseaux présentes vont permettre de suivre annuellement l'évolution démographique des espèces à enjeux et ainsi mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre dans le cadre du plan de gestion. Un rapport détaillé est fourni en annexe de ce rapport.

2.2. IE – INDICATEURS ET EVALUATION

2.2.1. IE1. REDACTION DU RAPPORT D'ACTIVITES ANNUEL

Le rapport d'activité annuel permet de réaliser un bilan opérationnel et financier des actions mises en œuvre durant l'année, de rendre compte aux différents partenaires et financeurs du projet ainsi que de faciliter les différentes évaluations à venir en synthétisant toutes les informations concernant la gestion du site dans un document unique. La rédaction du rapport d'activité a fait l'objet de 3 jours de temps de travail.

2.3. IP – INTERVENTIONS SUR LE PATRIMOINE NATUREL

2.3.1. IP1A. MAINTIEN DES ZONES PIONNIERES (BERGES, GREVES, ILOTS…)

La conservation des espèces inféodées aux milieux alluviaux pionniers est l'enjeu majeur de la gestion de l'ENSil de l'Ecopôle du Val d'Allier. Ainsi, ces zones nécessitent des travaux d'entretien annuels afin de les maintenir à un stade pionnier en raison d'une recolonisation végétale forte sur le site : débroussaillage, fauche, arrachage des ligneux et des végétations sur les ilôts, berges, radeaux… Ces travaux sont réalisés en dehors de la période de reproduction des groupes faunistiques pour limiter le dérangement des espèces, à savoir en automne et en hiver.

En 2024, le pourtour des mares à Crapaud calamite (zone de stockage) ont bénéficié d'actions de coupe de ligneux et d'arrachage de végétations sur environ 1,4ha.

Enfin, l'îlot à Laro-limicoles a fait l'objet d'un arrachage des végétations pour une surface estimée à 500 m².

Figure 2 : Zone de stockage après entretien mécanique – Septembre 2024

Figure 3 : Zone de stockage après entretien mécanique - Septembre 2024

2.3.2. IP2A. ENTRETIEN DES RADEAUX A LARIDES

Cette action a pour objectif de maintenir en bon état les radeaux à Laridés pour permettre leur reproduction, en particulier les sternes pierregarin.

En 2024, les radeaux de Bellerive et des Varennes ont bénéficié en priorité d'un nettoyage complet au balai-brosse puis d'un renouvellement de graviers et de l'installation de barrières expérimentales limitant l'accès aux cormorans afin de maximiser

les chances de reproduction des sternes. En effet, l'occupation régulière des cormorans génèrent la production de fécès en quantité ayant pour effet de colmater le gravier des radeaux, problématique pour la reproduction des laridés. Le dispositif expérimental a permis de tenir à distance les cormorans sur ces deux radeaux sans pour autant gêner la reproduction des sternes et des mouettes. Les radeaux des Varennes et du Pacage ont été réinstallés suite à des dérives.

Aussi, les petits radeaux à Laridés ont également été entretenus au cours de l'année (excès de végétations, de fèces, casse…).

2.3.3. IP2B. REMPLACEMENT DES RADEAUX A LARIDES

Suite à une concertation entre acteurs, il a été décidé d'allouer le budget prévu pour cette action à l'action IP12 pour l'achat de matériel de clôture afin de restaurer et entretenir la zone de prairie du bassin des Varennes via l'installation d'un nouveau parc de pâturage. Cette action est développée au point 2.3.8.2.

2.3.4. IP3. CREATION ET MAINTIEN DES AMENAGEMENTS ECOLOGIQUES

En 2024, 3 nichoirs (2 à passereaux et 1 à chiroptères) ont été installés autour de la mare forestière de l'écopôle (Annexe 2).

2.3.5. IP5. CREATION DE MARES ET MAINTIEN DU RESEAU EXISTANT

Cette année, les mares ont fait l'objet d'un entretien des végétations (typhas, peupliers) et de l'installation d'aménagements pour valoriser et protéger les mares à Amphibiens au niveau de la zone de stockage et à proximité du Parc 3 par la création d'une lisse de protection (cf. action PA12). La surface entretenue s'élève a 2400m² environ (Annexe 3).

2.3.6. IP7A. ENTRETIEN DES BOISEMENTS (RIPISYLVES, HAIES, ARBRES ISOLES…)

En tant que micro-écosystème, les arbres têtards doivent être régulièrement taillés (tous les 3-5 ans). De plus, les ripisylves des bassins font l'objet d'une veille particulière et des arbres peuvent être abattus ou taillés afin de garantir la stabilité et le fonctionnement écologique des berges tout en permettant d'offrir des points de vue au public en particulier sous les observatoires. Ces travaux de tronçonnage sont effectués exclusivement l'hiver en période de repos végétatif. Cette année, un entretien de 15 arbres têtards a été réalisé (saules et peupliers) sur la zone SPAC. Aussi, en raison de la forte pluviométrie, un entretien régulier de la végétation a été effectué pour dégager les points de vue des observatoires des Varennes, de Bellerive, de la zone SPAC et du Pacage. La surface entretenue est évaluée à 4 800 m² (Annexe 4).

Figure 4 : Entretien de la végétation arborée pour dégager les points de vue.

2.3.7. IP8A. LUTTE CONTRE LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES VEGETALES

L'ENSil de l'Ecopôle du Val d'Allier abrite malheureusement de nombreuses espèces de plantes exotiques envahissantes. Les plus abondantes et celles pour lesquelles il est désormais inutile d'essayer de les éradiquer sont la Renouée du Japon, le Robinier faux-acacia et le Séneçon du Cap. Concernant la Renouée, les nouvelles tâches naissantes sont cependant systématiquement arrachées afin de limiter la colonisation de secteurs pour l'instant épargnés.

Mais il y a tout de même certaines espèces qui sont encore aujourd'hui peu abondantes sur le site et pour lesquelles une veille très attentive est mise en œuvre. Ainsi, les berges sont surveillées pour arracher toutes tâches de Jussie à grandes fleurs. Cette lutte est réalisée au moyen de passages réguliers sur l'ensemble du site durant toute la saison de floraison de ces espèces, à savoir la période allant de Juin à Septembre.

En 2024 les opérateurs de la LPO ont assuré une surveillance des EEE sur tout le site et ont effectué une surveillance de la Jussie sur les berges du Pacage (environ 1ha) et de la Montagne (2000m²) où 2 tâches ont été retirées. Concernant les Renouées, des tâches au niveau des Parcs de pâturage P1 et P2 ainsi qu'une nouvelle tâche retirée de la zone de criblage ont été traitées. Par ailleurs, la propagation de la Renouée est contenue grâce au pâturage caprin dans les parcs P2, P1 et du pacage.

Figure 5: Arrachage d'une tâche de Renouée dans le Parc 1

Aussi, la surveillance des équipes techniques a permis de détecter la présence de deux nouvelles espèces exotiques, une graminée horticole, le Stipe Cheveux d'anges *Stipa*

tenuissima champmot détecté sur l'esplanade ainsi qu'un pied de Roseau de chine *Miscanthus sinensis* identifié sur la prairie des Varennes. Cette surveillance s'avère essentielle pour limiter l'apparition de nouvelles espèces exotiques envahissantes. Au total, la surface gérée est estimée à 1,5 ha sans compter l'éco-pâturage (Annexe 5).

2.3.8. IP12. GESTION DES MILIEUX OUVERTS : PRAIRIES, ZONES ENHERBEES ET ESPACES INTERSTITIELS

Cette action concerne trois des acteurs gestionnaires : la LPO, NAP et la Régie.

La richesse écologique du site est due en grande partie à la mosaïque d'habitats présents, entre autres aux nombreux milieux ouverts divers et variés : prairies humides, prairies sèches et maigres, pelouses, talus et coteaux secs… Ces milieux accueillent de nombreuses espèces de Rhopalocères (papillons de jour), d'Orthoptères (grillons, criquets et sauterelles), d'Orchidées et autres plantes.

Afin de maintenir l'ouverture de ces milieux, deux techniques de gestion complémentaires et répondant à des contextes et objectifs différents sont mises en œuvre sur le site : l'éco-pastoralisme et la fauche tardive.

2.3.8.1. BILAN ENTRETIEN PAR FAUCHE

Zone fauchée	Surface (m²)
Prairie humide des Varennes	7100
Haut-fond	2800
Talus « observatoire des Varennes »	1800
Prairie « P2 » - refus	2500
Prairie sèche « entrée des Varennes »	2700
Prairie maigre « esplanade »	4000
Pelouse sèche - talus à Orchidée « Alkern »	600
Prairie mésophile Pacage	16 625
TOTAL surface	38 100

En 2024, la prairie humide des Varennes a nécessité un entretien à deux reprises du fait de la forte croissance de la végétation, afin de permettre la reproduction des espèces aviaires inféodées à ce milieu puis pour l'installation d'un nouveau parc de pâturage mi-octobre.

La prairie du P2 a été fauchée en juin pour les refus dont l'alysson blanc qui n'est pas mangé par les brebis.

Au total, ce sont près 2,6 ha de prairie humide et 1,2 ha de prairie sèche qui ont été fauchés (annexe 5 et 6).

2.3.8.2. BILAN ENTRETIEN PASTORAL

Concernant le pâturage, l'année 2024 a été marquée par des épisodes pluvieux conséquents au printemps et en début d'été, avec des épisodes de crues de l'Allier faisant monter les niveaux d'eaux des bassins de l'Ecopôle. Ceci a eu pour conséquence, un retard de mise à l'herbe et/ou un retrait précoce des troupeaux en particulier sur les zones de prairies humides, sur le Pacage, le nouveau parc P4 « prairie des Varennes » où seul un pâturage automnal a pu être réalisé suite à la création du parc.

Le bilan du pâturage ovins/caprins du Pacage et de l'Ecopôle en 2024 est résumé en annexe 7.

2.3.9. IP.14 RESTAURATION DES ZONES PIONNIERES EN COURS DE FERMETURE

Les zones de stockages et de criblage n'ont pas pu être pâturées en raison de contraintes budgétaires et de compatibilité avec les usages de loisirs perçus sur ces zones (déambulation de chiens, sur fréquentation, risque de perte de troupeau). Par conséquent, cette action n'a pas été retenue comme prioritaire en 2024. Seul un entretien mécanique et un arrachage manuel des peupliers ont été réalisés sur une partie de la zone de stockage détaillée dans l'action liée.

2.3.10. ME1A. LIMITER LES POLLUTIONS – NETTOYAGE

Action gérée par la Régie de Territoires.

2.3.11. ME2. ENTRETIEN ET RESTAURATION DES PARCS DE PATURAGE

L'entretien des parcs de pâturage est assuré par la Régie de territoire tout au long de l'année. Suite à des réunions techniques, la régie a été missionnée pour retirer un parc obsolète et non pâturé jusqu'alors « P3bis » pour être remplacé par un parc plus cohérent entre le grand observatoire et l'ancien mur de la falaise à hirondelles en vue d'être pâturé en 2025.

En parallèle, une des actions phares de 2024 a été la création d'un nouveau parc de pâturage sur la prairie humide des Varennes dont l'objectif est de diminuer l'entretien mécanique en assurant un entretien éco-pastoral. Cette action a fait l'objet d'un partenariat avec le lycée agricole de Marmilhat mettant à disposition des adultes en formation dans le génie écologique.

En contrepartie, la LPO leur met à disposition un cas concret de chantier. Cette action, coordonnée par la LPO, a nécessité l'acquisition de matériel agricole et de location de matériel de terrassement pour la réalisation du chantier. Il s'est déroulé les 16 et 17 octobre 2024 avec une dizaine d'apprentis et deux formateurs ainsi que deux techniciens de la LPO.

2.4. SP - SURVEILLANCE ET POLICE DE L'ENVIRONNEMENT

2.4.1. SP1. VEILLE ECOLOGIQUE

Figure 6 : Chantier installation de parc de pâturage sur la prairie humide des Varennes - Octobre 2024 - Source : SEAT

Le public, de plus en plus nombreux du site de l'Ecopôle, accroît la vulnérabilité de sa biodiversité exceptionnelle. La Régie, de par sa présence constante, maintient une surveillance du site pour limiter les perturbations provoquées par les incivilités et le vandalisme. Cela donne aussi lieu à la vérification de l'état des aménagements et infrastructures.

En plus d'une surveillance menée par la Régie de Territoire, les autres acteurs gestionnaires du site (LPO, SEAT, Nature aux pattes) assurent une présence régulière tout au long de l'année, en particulier lors des saisons sensibles permettant de sensibiliser le public à la réglementation du site ainsi qu'aux enjeux écologiques.

En 2024, la LPO a effectué 8 demi-journées de surveillance réparties entre avril et novembre. Dans les faits marquants de cette année :

- Plusieurs incendies ont impacté les aménagements de l'écopôle en raison d'un pyromane circulant sur le secteur de Pérignat-sur-Allier ➔ observatoires du pacage puis des Varennes brûlés, panneaux incendiés ainsi que quelques départs de feux de broussailles. Le problème a été signalé à la gendarmerie qui a pu interpeler un individu.

- Des restes de moutons (cadavres, carcasses, tripes…) ont été retrouvés à plusieurs reprises de la zone de pêche, évacués par les pêcheurs ou la Régie de Territoire ➔ cette problématique entraine une pollution de l'eau et génère des odeurs et une putréfaction. Le problème a été signalé à la gendarmerie mais personne n'a pu être arrêté.

- Les baigneurs ont été moindres cette année en raison d'un été court et peu chaud. De plus, bon nombre de chiens non tenus en laisses se baignent dans les bassins ayant pour conséquence de déranger l'avifaune nicheuse. Aussi, d'importants déchets sont retrouvés sur les abords des plans d'eaux (bouées, vêtements, serviettes etc.)

- Concernant la végétation invasive, il est à noter que les équipes techniques ont constaté sur le terrain une opération de dépôt de matériaux (terres, graviers, gravats…) d'origine inconnue avec des mouvements de matière organique : ceci ayant conséquence un potentiel apport/export d'EEE (zone de présence de renouées). De fait, il y a une nécessité forte à surveiller cette zone supplémentaire.

2.4.2. SP3. PARTENARIATS POMPIERS-OFB-GENDARMERIE-SEAT

En 2024, il n'y pas eu de réunions dédiées à la sécurité du site. Néanmoins, le temps disponible de cette action a été fléchée sur l'organisation et la participation de réunions telles que :

- Réunions de programmation budgétaire avec le SEAT [12/02/2024 ; 16/05/2024 ; 10/10/2024]
- Réunion demande de subventions 2025-2027 le 06/08/2024 en présence du CD63, du SEAT, de NAP, et de la DREAL 63 ;
- Visite de l'Ecopôle avec la Fondation de France le 08/07/2024.

2.5. AT - AMENAGEMENTS TOURISTIQUES ET GESTION DE LA FREQUENTATION

2.5.1. AT22A. ENTRETIEN DES CHEMINEMENTS ET AMENAGEMENTS

Action gérée par la Régie de Territoires.

2.5.2. AT22B. RESTAURATION DES CHEMINEMENTS ET DES AMENAGEMENTS

Dans le cadre de cette action, plusieurs opérations ont été menées en 2024 :

- Démontage des observatoires incendiés ;
- Réouverture d'un chemin d'accès proche de la mare forestière et de Bellerive ;
- Réparation d'un poteau et barrière d'accès au site par les véhicules de secours.

2.5.3. AT33. SIGNALETIQUE PEDAGOGIQUE ET REGLEMENTAIRE

Un nouveau panneau d'entrée de site a été créé et installé fin novembre sur la palissade longeant le tunnel permettant de valoriser le futur parking de l'Ecopôle. Aussi, le remplacement d'un panneau incendié sur l'observatoire des Varennes a été fait.

Figure 7 : Remplacement d'un panneau incendié sur l'observatoire des Varennes

Figure 8 : Installation de nouveaux panneaux d'accueil-décembre 2024.

2.6. PA – PRESTATIONS D'ACCUEIL ET D'ANIMATION

2.6.1. PA7. ETABLISSEMENT ET MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME D'ANIMATIONS

2.6.1.1. ANIMATIONS SCOLAIRES

La découverte des oiseaux de l'Ecopôle et la découverte de la biodiversité de manière générale ont été les thèmes principaux des différentes interventions cette année.

La totalité des séances ont eu lieu sur le site et ont permis de profiter directement de la nature et de ce qu'elle nous permet d'observer et de vivre. Les enfants ont pu observer les oiseaux des milieux aquatiques à l'aide de jumelles et découvrir le fonctionnement d'une zone humide. Nous avons pu découvrir l'importance des zones humides comme les étangs et les rivières pour la faune et la flore.

Les interventions ont pu être organisées avec différentes classes d'âge : de la maternelle au BTS. Une majorité des interventions ont été réalisées avec des structures situées à proximité du site : Billom et la Roche Blanche.

DATES	ETABLISSEMENTS	THEMATIQUES	NB PARTICIPANTS
03/04/2024	Bac pro Gestion des Milieux Naturels et de la Faune (Doubs)	Découverte de l'Ecopôle	25
10/04/2024	Centre de loisirs de la Roche Blanche	Découverte des oiseaux de l'Ecopôle	20
17/05/2024	Association des enfants scolarisés à la maison – Les hiboux libres	Découverte des oiseaux de l'Ecopôle	20
04/06/2024	Ecole maternelle de Billom – 2 classes	Découverte des oiseaux de l'Ecopôle	45
06/06/2024	Ecole maternelle de Billom – 2 classes	Découverte des oiseaux de l'Ecopôle	42
11/06/2024	Ecole maternelle de Billom – 2 classes	Découverte des oiseaux de l'Ecopôle	44
		TOTAL	196

Tableau récapitulatif actions de sensibilisation scolaires 2024

2.6.1.2. ANIMATIONS GRAND PUBLIC

Cette année, une sortie grand public a été organisée en hiver à l'occasion des Journées mondiales des zones humides 2024. Cette sortie a été financée par le Conseil départemental du Puy-de-Dôme dans le cadre du programme « Naturez-vous ».

Cette sortie a été un succès puisque 25 personnes étaient présentes lors de la matinée. La thématique des zones humides et des oiseaux a globalement toujours beaucoup de succès et le site de l'Ecopôle du Val d'Allier à une certaine renommée pour l'observation des oiseaux. La communication via le Conseil départemental aide grandement à avoir une bonne visibilité pour les sorties grand public.

THEME	DATE	Nb participants
JMZH – Les hivernants à l'Ecopôle du Val d'Allier	Samedi 03 février 2024	25
TOTAL		25

Tableau récapitulatif actions de sensibilisation grand public 2024

2.6.2. PA12. ORGANISATION DE CHANTIERS PARTICIPATIFS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE

En 2024, trois chantiers natures bénévoles ont été organisés :

Organisateur	Date	Zone ciblée	Nature du chantier	Type bénévole	Nombre bénévoles	Durée	Remarques
LPO DT63	02/03/2024	Observatoire du Pacage	Nettoyage et mise en sécurité de l'observatoire	Groupe local de Cournon + LPO	12	½ journée	Evacuation des déchets brulés, matériaux dangereux et création d'une barrière temporaire
LPO DT63	16 et 17/10/2024	Prairie humide des	Installation d'un	Lycée Marmilha	13	1 jour et ½	Pose de piquets et

		Varennes	nouveau parc de pâturage	t + LPO		journée	grillage pour la création d'un parc de pâturage
LPO DT63	30/11/2024	Mares à amphibiens (Crapaud calamite)	Arrachage de ligneux et mise en défens	Grand public	11	½ journée	Arrachage de ligneux autour des mares et création d'une lisse de protection

Figure 9 : Chantier bénévole pour nettoyer l'observatoire incendié du Pacage - Mars 2024

Figure 10 : Chantier bénévole "création d'une lisse de protection et installation d'abris à petite faune" - 30/11/2024

2.7. MS - MANAGEMENT ET SOUTIEN

2.7.1. MS2. CONCERTATION PERMANENTE AVEC LES ACTEURS LOCAUX

Cette année, plusieurs réunions de coordination ont eu lieu entre les acteurs locaux, gestionnaires de l'ENSil du Val d'Allier sur la mise en œuvre de l'écopâturage sur le site ou encore sur la pêche écoresponsable. Ces dernières se sont déroulées les 04/03/2024 ; 08/04/23 ; 05/09/2024 et 02/10/2024.

Également, un comité opérationnel (COOPER) a été mis en place suite à la création de l'association de l'Ecopôle du Val d'Allier, organe décisionnaire pour la gestion de l'Ecopôle. Ces dernières ont nécessité la participation de la LPO à des réunions mensuelles les 25/09/2024 et 22/11/2024.

Ces temps d'échanges collectifs permettent d'assurer un suivi régulier de la gestion conservatoire des milieux naturels afin d'améliorer cette dernière aux regards des contraintes budgétaires, humaines et matérielles associées.

En dehors des réunions, un contact régulier est maintenu par mails, visioconférence, téléphone ou encore par messagerie instantanée.

2.7.2. MS3. COORDINATION, SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER

La coordination des opérateurs entre eux et avec le SEAT et les autres acteurs et partenaires est indispensable pour assurer la conduite et la bonne réalisation des actions, pour faire face aux imprévus et pour fluidifier les échanges réguliers et anticiper les problématiques de gestion. La réunion du comité de gestion de l'Ecopôle du Val d'Allier s'est tenue le 10/12/2024 à Pérignat-sur-Allier afin de faire le bilan des actions menées en 2024 et présenter le prévisionnel 2025.

En plus de cette réunion, de nombreux échanges ont eu lieu au cours de l'année avec le maitre d'ouvrage, pour assurer la bonne mise en œuvre du plan de gestion. Ce travail de coordination est difficile à mesurer, ce qui lui vaut la dénomination d'action « fantôme ». En effet, il semble délicat de comptabiliser tous les échanges sur une année (mails, appels téléphoniques, rencontres physiques, courriers…), mais le temps qu'ils représentent une fois cumulés n'est pas négligeable (et largement sous-estimé), ce qui justifie son financement.

3. BILAN FINANCIER 2024

Programmation 2024		*Prévisionnel*				*Réalisé*				*Commentaires*
Code	**Intitulé**	**TOTAL**	**LPO**	**REGIE**	**NAP**	**TOTAL**	**LPO**	**REGIE**	**NAP**	
IE - Indicateur et évaluation		**2 150,00 €**	**1 650,00 €**	**500,00 €**	**0,00 €**	**2 150,00 €**	**1 650,00 €**	**500,00 €**	**0,00 €**	
IE 1	Rédaction du rapport d'activité annuel	**2 150,00 €**	**1 650,00 €**	**500,00 €**		2 150,00 €	1 650,00 €	500,00 €	0,00 €	réalisé
IP - Interventions sur le patrimoine naturel		**29 140,00 €**	**27 140,00 €**	**2 000,00 €**	**0,00 €**	26 594,90 €	24 594,90 €	2 000,00 €	0,00 €	
IP1a	Maintien des zones pionnières (berges, grèves, ilots à laro-limicoles)	**2 160,00 €**	**2 160,00 €**			2 160,00 €	2 160,00 €	0,00 €	0,00 €	réalisé
IP2a	Entretien des radeaux à Laridés	**2 160,00 €**	**2 160,00 €**			2 160,00 €	2 160,00 €	0,00 €	0,00 €	réalisé
IP2b	Remplacement des radeaux à Laridés	**3 000,00 €**	**3 000,00 €**			2 352,00 €	2 352,00 €	0,00 €	0,00 €	budget fléché sur action IP12 achat de matériel. -648€ location minipelle en direct SEAT
IP3	Création et maintien des aménagements écologiques	**1 540,00 €**	**1 540,00 €**			1 440,00 €	1 440,00 €	0,00 €	0,00 €	Réalisé – pas d'achat
IP5	Création de mares et maintien du réseau existant	**720,00 €**	**720,00 €**			720,00 €	720,00 €	0,00 €	0,00 €	réalisé
IP7a	Entretien des boisements (ripisylves, haies, arbres isolés...)	**4 160,00 €**	**2 160,00 €**	**2 000,00 €**		4 160,00 €	2 160,00 €	2 000,00 €	0,00 €	réalisé
IP8a	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes végétales	**1 800,00 €**	**1 800,00 €**			1 800,00 €	1 800,00 €	0,00 €	0,00 €	réalisé
IP12	Gestion des milieux ouverts : prairies,	**13 600,00 €**	**13 600,00 €**			11 079,90 €	11 079,90 €	0,00 €	0,00 €	réalisé partiellement : gestion mécanique + écopâturage d'avril à

	zones enherbées et espaces interstitiels									décembre 2024 - 6300€ écopaturage + 1179,29€ à venir (pâturage P4 10J)
ME - Maintenance, Entretien et Outils Partagés		**16 100,34 €**	**2 100,34 €**	**14 000,00 €**	**0,00 €**	16 100,34 €	2 100,34 €	14 000,00 €	0,00 €	
ME1a	Limiter les pollutions - nettoyage	**8 500,00 €**		**8 500,00 €**		8 500,00 €	0,00 €	8 500,00 €	0,00 €	
ME2a	Entretien des parcs de pâturage	**5 500,00 €**		**5 500,00 €**		5 500,00 €	0,00 €	5 500,00 €	0,00 €	
ME2b	Restauration des parcs de pâturage	**2 100,34 €**	**2 100,34 €**			2 100,34 €	2 100,34 €	0,00 €	0,00 €	réalisé
SP - Surveillance et Police de l'Environnement		**8 390,00 €**	**3 390,00 €**	**5 000,00 €**	**0,00 €**	8 390,00 €	3 390,00 €	5 000,00 €	0,00 €	
SP 1	Veille écologique	**2 260,00 €**	**2 260,00 €**			2 260,00 €	2 260,00 €	0,00 €	0,00 €	réalisé
SP 2	Veille et entretien aménagements	**5 000,00 €**		**5 000,00 €**		5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	
SP 3	Partenariat Pompiers-Gendarmerie-OFB-SEAT	**1 130,00 €**	**1 130,00 €**			1 130,00 €	1 130,00 €	0,00 €	0,00 €	réalisé
AT - Aménagement touristique et gestion de la fréquentation		**7 100,00 €**	**5 100,00 €**	**2 000,00 €**	**0,00 €**	6 450,00 €	4 450,00 €	2 000,00 €	0,00 €	
AT22a	Entretien des cheminements et des aménagements	**2 000,00 €**		**2 000,00 €**		2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	
AT22b	Restauration des cheminements et des aménagements	**4 100,00 €**	**4 100,00 €**			3 600,00 €	3 600,00 €	0,00 €	0,00 €	Réalisé – pas d'achat
AT33	Signalétique pédagogique et réglementaire	**1 000,00 €**	**1 000,00 €**			850,00 €	850,00 €	0,00 €	0,00 €	Réalisé – achat panneau 300€
PA - Prestations d'accueil et d'animation		**2 629,93 €**	**2 629,93 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	2 629,93 €	2 629,93 €	0,00 €	0,00 €	
PA12	Organisation de chantiers participatifs	**2 629,93 €**	**2 629,93 €**			2 629,93 €	2 629,93 €	0,00 €	0,00 €	réalisé

	en faveur de la biodiversité									
MS - Management et soutien		**4 900,00 €**	**4 400,00 €**	**500,00 €**	**0,00 €**	4 900,00 €	4 400,00 €	500,00 €	0,00 €	
MS1	Organisation et animation de comités techniques et de pilotage	**1 100,00 €**	**1 100,00 €**			1 100,00 €	1 100,00 €	0,00 €	0,00 €	réalisé
MS2	Concertation permanente avec les acteurs locaux	**550,00 €**	**550,00 €**			550,00 €	550,00 €	0,00 €	0,00 €	réalisé
MS3	Coordination, Suivi administratif et financier	**3 250,00 €**	**2 750,00 €**	**500,00 €**		3 250,00 €	2 750,00 €	500,00 €	0,00 €	réalisé
CS - Etude du patrimoine naturel		**6 780,00 €**	**6 780,00 €**	**0,00 €**	**0,00 €**	6 780,00 €	6 780,00 €	0,00 €	0,00 €	
CS1	Suivi de l'Avifaune	**6 780,00 €**	**6 780,00 €**			6 780,00 €	6 780,00 €	0,00 €	0,00 €	Réalisé - rapport de suivi en annexe non finalisé au 15/12 - version définitive au 31/01
COÛTS TOTAUX		**77 190,27 €**	**53 190,27 €**	**24 000,00 €**	**0,00 €**	**73 995,17 €**	**49 272,17 €**	**24 000,00 €**	**0,00 €**	

4. PROGRAMME BUDGETAIRE PREVISIONNEL 2025

En 2025, les actions prévues dans le cadre du plan de gestion de l'ENSil sont les suivantes :

Code	Intitulé	2025
CS - Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel		14 605,00 €
CS1	Suivi de l'Avifaune	6 780,00 €
CS5	Suivi des Amphibiens	2 260,00 €
CS3	Inventaire des orthoptères	- €
CS6	Inventaire piscicole	5 565,00 €
IE - Indicateur et évaluation INVEST		2 215,00 €
IE 1	Rédaction du rapport d'activité annuel (dont ENS)	2 215,00 €
IE 3	Evaluation du schéma directeur (dont PDG ENS) à 5 ans	- €
IP - Interventions sur le patrimoine naturel		29 280,00 €
IP1a	Maintien des zones pionnières (berges, grèves, ilots à laro-limicoles)	2 160,00 €
IP2a	Entretien des radeaux à Laridés	2 160,00 €
IP2b	Nouveaux radeaux à Laridés	3 000,00 €
IP3	Création et maintien des aménagements écologiques (abris aquatiques, abris terrestres, gites et nichoirs)	1 540,00 €
IP5a	Création de mares	500,00 €
IP5b	Maintien du réseau de mares existant	360,00 €
IP7a	Entretien des boisements (ripisylves, haies, arbres isolés...)	4 160,00 €
IP8a	Lutte contre les espèces exotiques envahissantes végétales	1 800,00 €
IP12	Restauration des milieux ouverts : prairies, zones enherbées et espaces interstitiels	13 600,00 €
ME - Maintenance, Entretien et Outils Partagés		17 600,00 €
ME1a	Limiter les pollutions - nettoyage	8 500,00 €
ME2a	Entretien des parcs de pâturage	5 500,00 €
ME2b	Installation de parcs de pâturage	3 600,00 €
SP - Surveillance et Police de l'Environnement		7 260,00 €
SP 1	Veille écologique	1 130,00 €
SP 2	Veille et entretien aménagements	5 000,00 €
SP3	Partenariat pompiers, gendarmerie et OFB / Réunions APPB	1 130,00 €
AT - Aménagement touristique et gestion de la fréquentation		8 370,00 €
AT22a	Entretien des cheminements et des aménagements	2 000,00 €
AT22b	Restauration des cheminements et des aménagements	4 100,00 €
AT33	Signalétique pédagogique et réglementaire	2 270,00 €
PA - Prestations d'accueil et d'animation		3 205,00 €
PA7	Etablissement et mise en œuvre d'un programme d'animations	2 075,00 €
PA12	Organisation de chantiers participatifs en faveur de la biodiversité	1 130,00 €
MS - Management et soutien		24 900,00 €
MS1	Organisation et animation de comités techniques et comité de pilotage, COOPER	1 100,00 €
MS2	Concertation permanente avec les acteurs locaux	550,00 €
MS3	Coordination, Suivi administratif et financier	3 250,00 €
MS4	Maîtrise foncière et conventions	20 000,00 €
COÛTS TOTAUX		107 435,00 €

5. ANNEXES

2.8. ANNEXE 1 - RAPPORT DE SUIVI AVIFAUNE

Rendu du rapport final au 31/01/2025.

2.9. ANNEXE 2 – LOCALISATION DES ZONES PIONNIERES ENTRETENUES

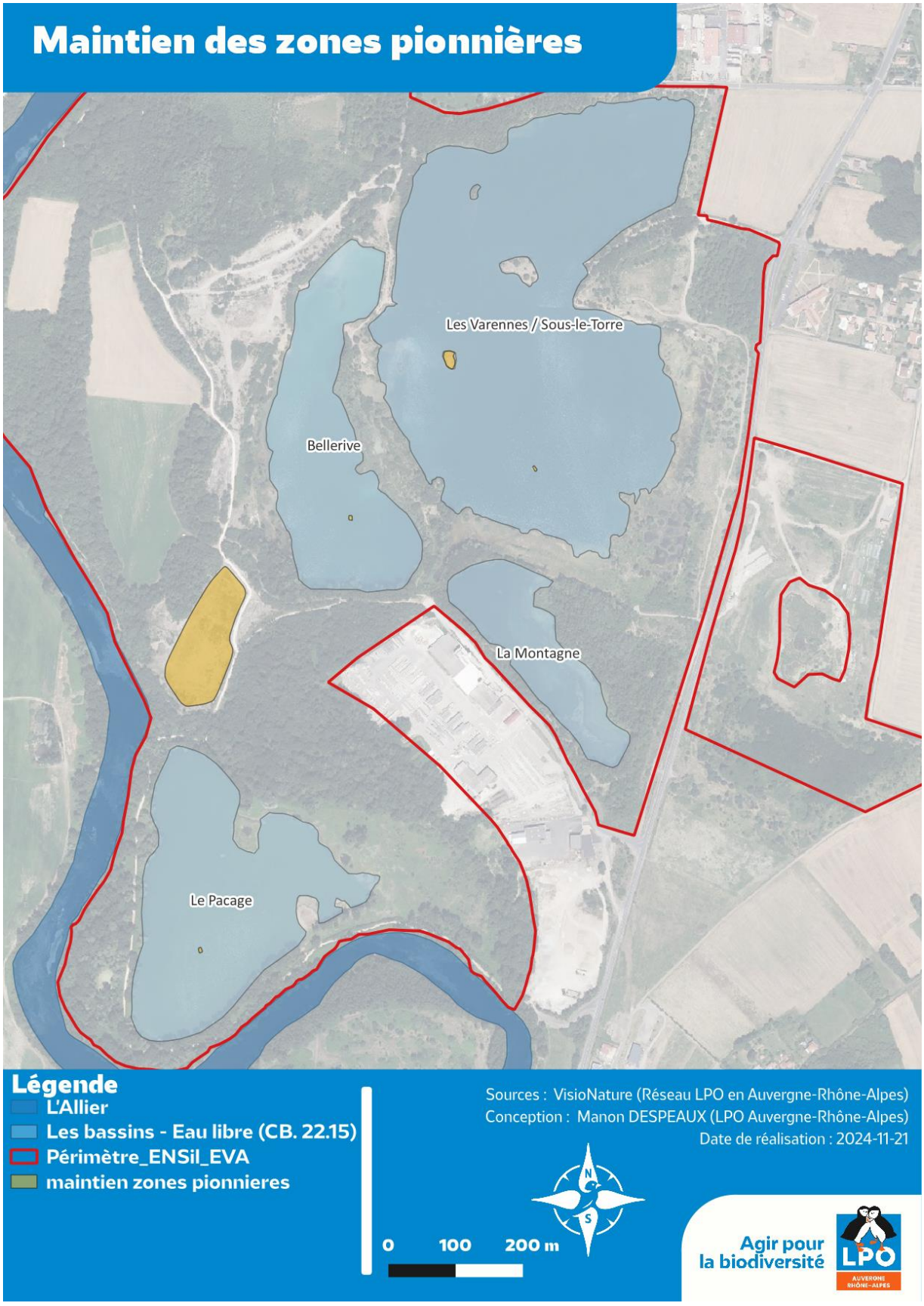

2.10. ANNEXE 2 - LOCALISATION DES NICHOIRS A FAUNE

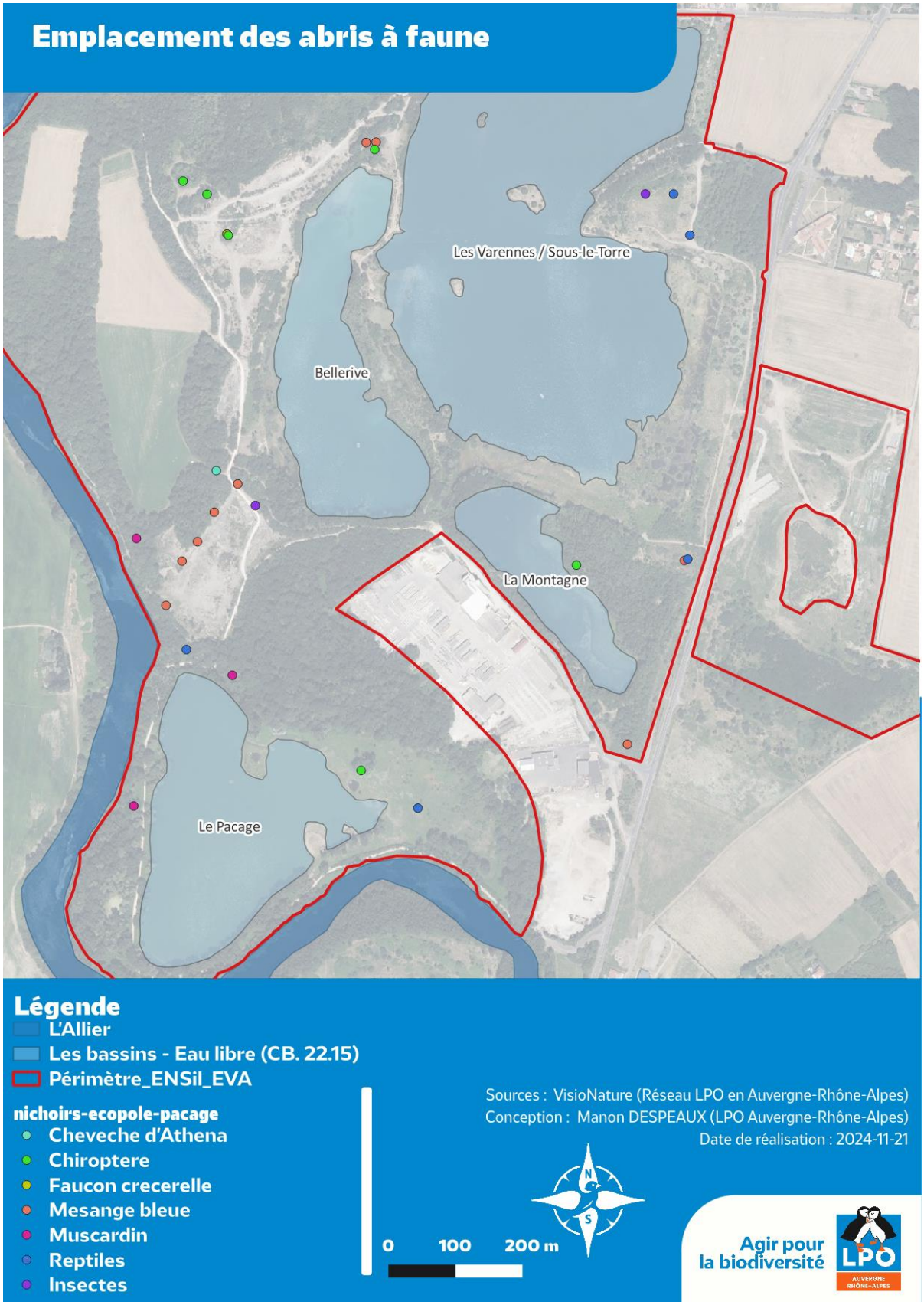

2.11. ANNEXE 3 – LOCALISATION DES ZONES DE MARES ENTRETENUES

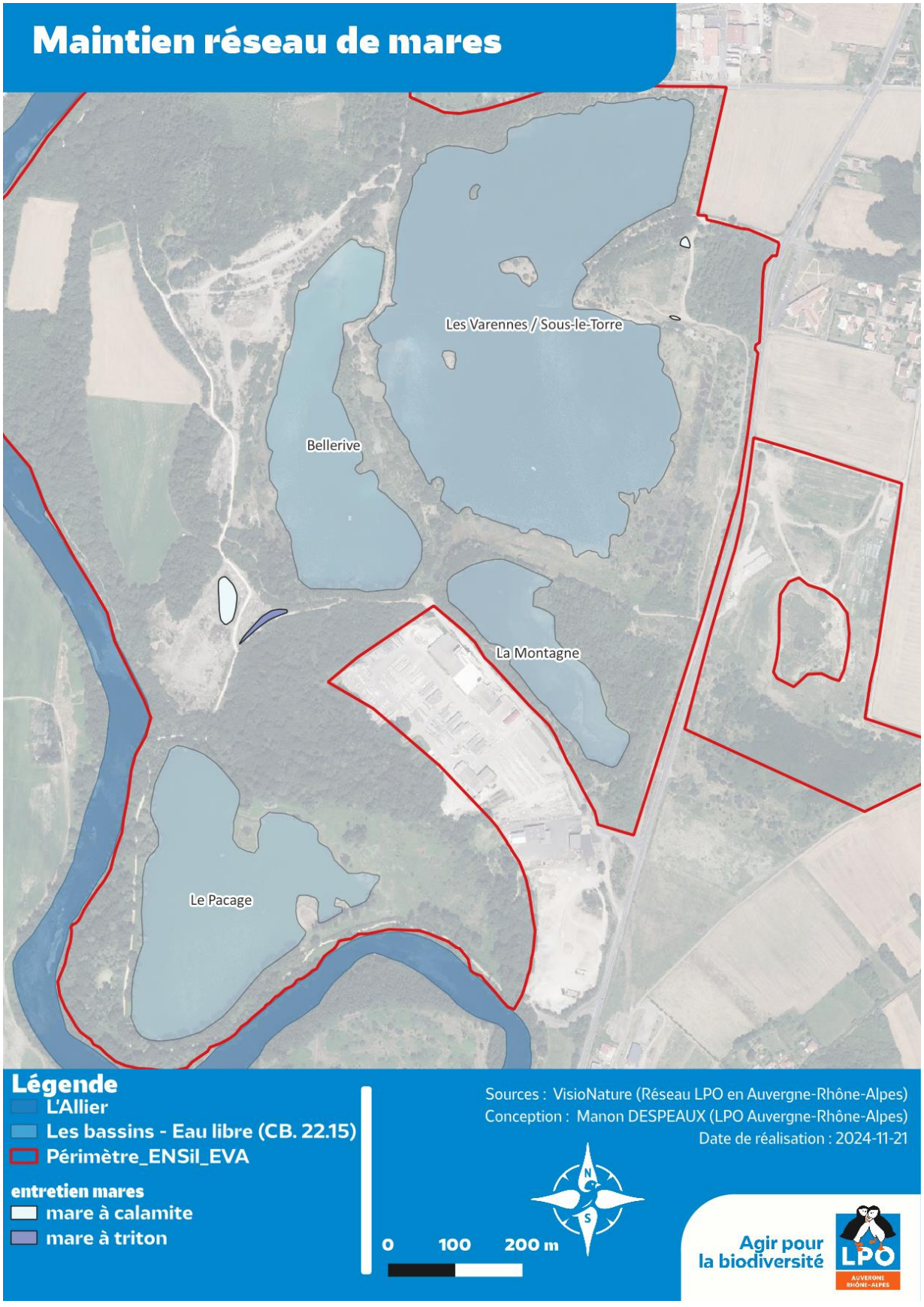

2.12. ANNEXE 4 - LOCALISATION DES ZONES DE BOISEMENT ENTRETENUES

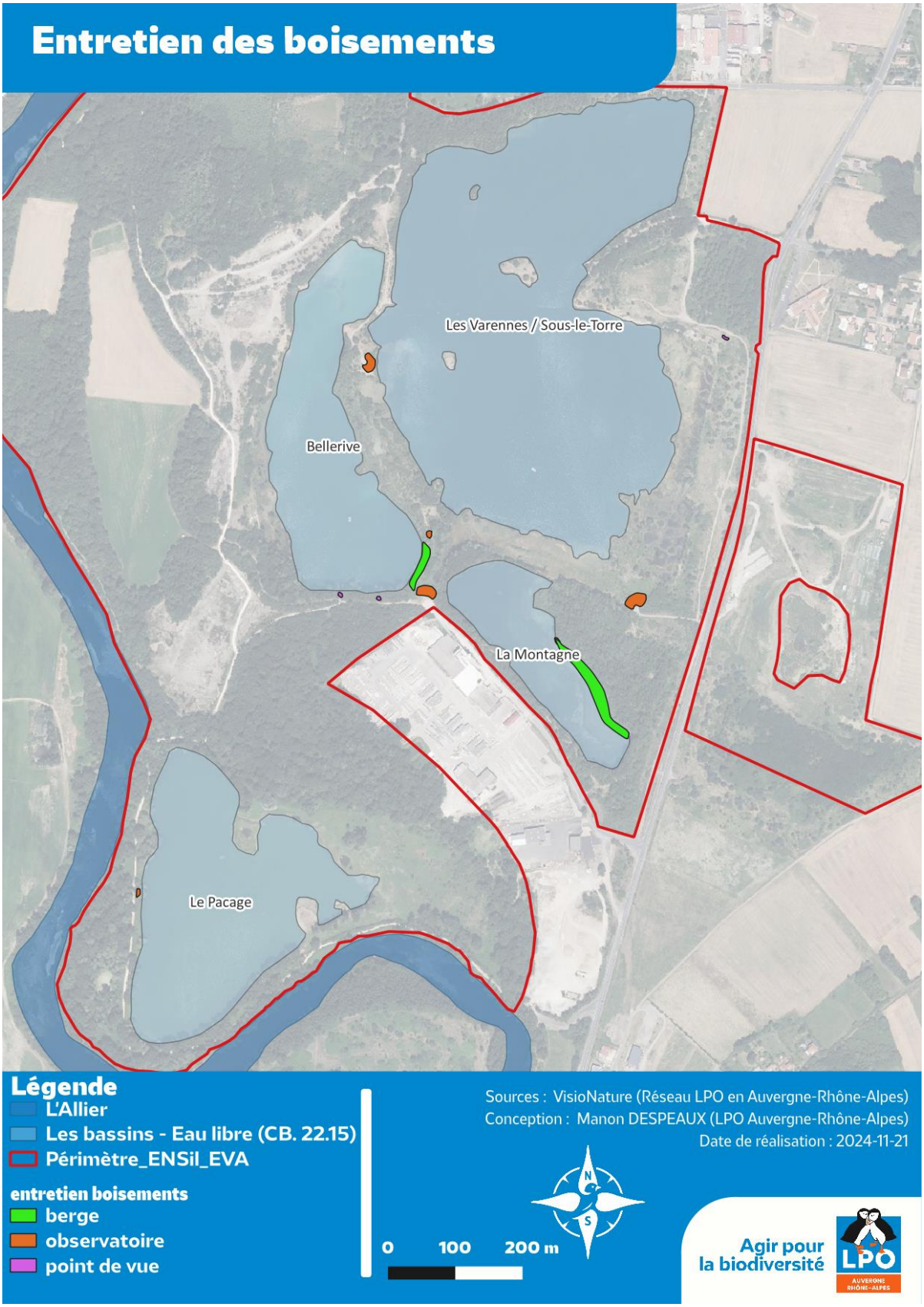

2.13. ANNEXE 5 – LOCALISATION DES ZONES DE LUTTE D'EEE

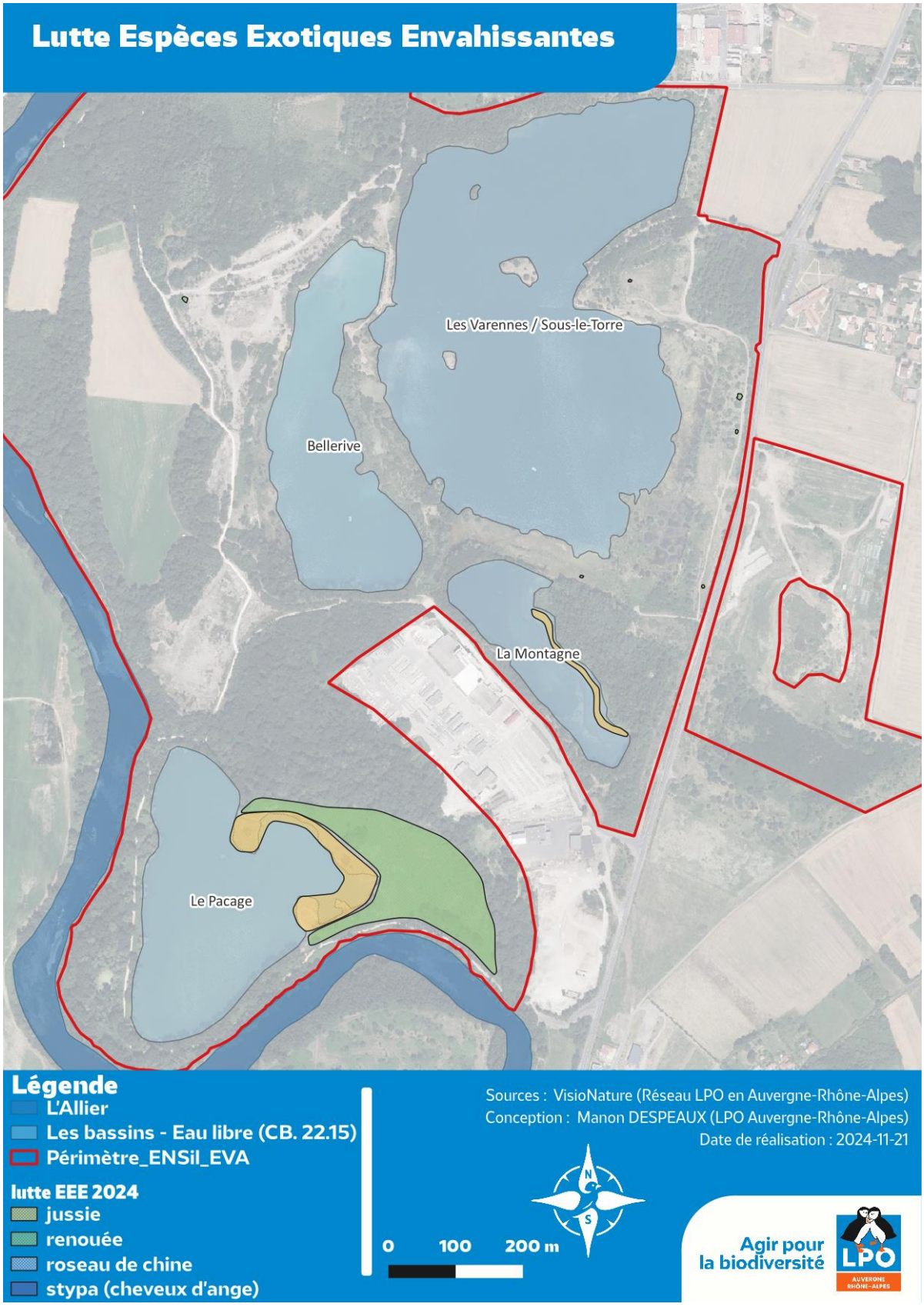

2.14. ANNEXE 5 – LOCALISATION DES ZONES FAUCHEES

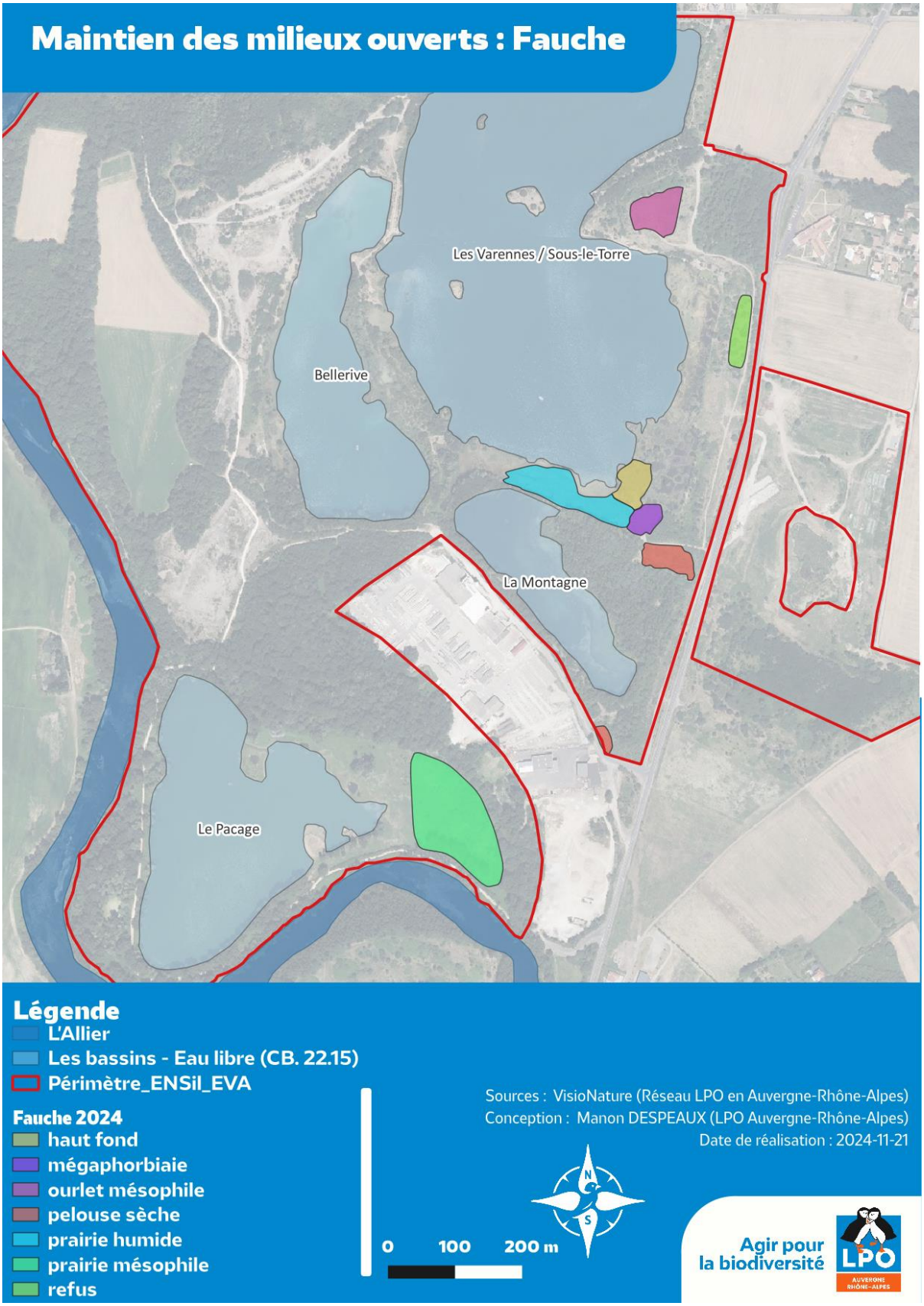

2.15. ANNEXE 6 – LOCALISATION DES ZONES PATUREES

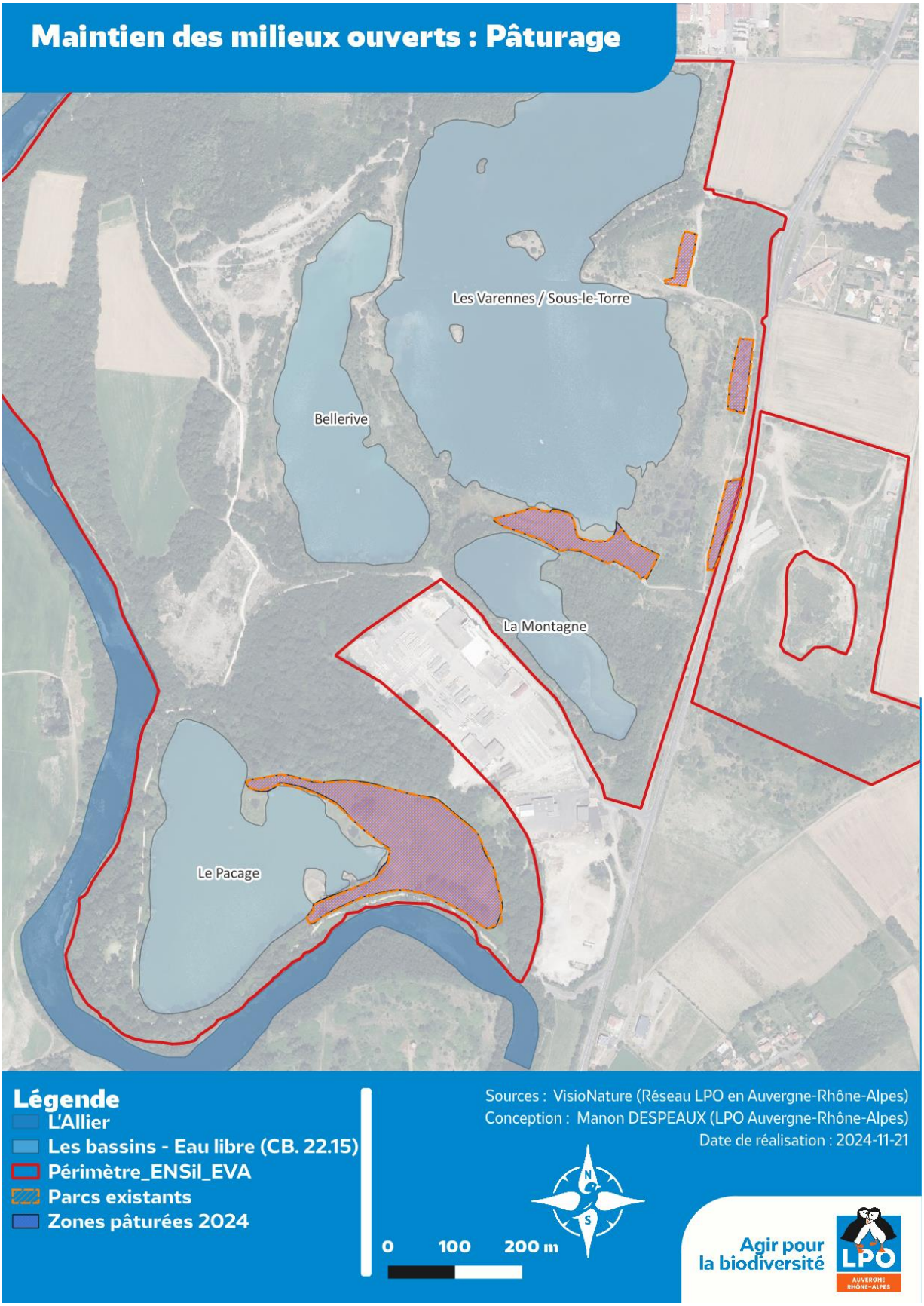

2.16. ANNEXE 7 – BILAN ECOPATURAGE

BILAN ECOPÂTURAGE POUR LE SITE DU PACAGE
ET LES 3 PARCS DE L'ECOPOLE
SAISONS 2023 & 2024

2023 2024

URFACE (Ha	SITE	Mar	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
0,371	PACAGE		22/4/23							11/12.	
			01/04/24 au 2/05		09/06/2024						
0,28	ECOPOLE 1								15-24/10		
			25/03/ au 26/04/24		4/06 au 07/07			25/08 au 24/09			
0,278	ECOPOLE 2			26/04/23 22/05							
						7 au 23/07/24			24/09 au 11/10		
0,225	ECOPOLE 3			17/05/23	07/0	03/07	17/08	09/09	15/10		
			25/03/24 au		4/06 au 07/07	23/07/24	au 25/08		11/10 au 2	4/11/24	au 17/12

2023 **2024**

URFACE (Ha	SITE	n jours pâturage	n jours Chèvres / Brebis	Chargement UGB/Ha/an	n Max Animaux	n Min Animaux
3,71	PACAGE	233	4288	0,53	24	9
2024		223	3111	0,40	18	9
0,28	ECOPOLE 1	10	20	0,03	2	2
2024		99	429	0,70	3	10
0,278	ECOPOLE 2	27	162	0,24	6	6
2024		35	256	0,43	5	10
0,225	ECOPOLE 3	88	427	0,78	6	2
2024		176	1020	2,11	3	10
TOTAL 2023		**358**	**4897**			
	2024	**533**	**4816**			

FAITS MARQUANTS 2024 PARCS 1 à 3 :

- A l'exeption de la période de tonte (27/05 au 4/06) et fin octobre (vaccination FCO) des brebis, **ont toujours été présentes sur l'un des 3 parcs du 25/03 au 17/12/2**4
- La pluviométrie importante ainsi qu'une très forte croissance de la végétation cette année (production de foin 3 fois plus importante qu'en 2023) ont contraint à mettre en place des chargements instantanés et annuel beaucoup plus élevés qu'à l'accoutumé pour assurer le maintien d'un couvert végétal bas, sans pour autant induire de sur-pâturage".
- La mise en place d'un pâturage court, 2 périodes de 18 jours, mais intense (10 brebis, associé à une fauche des refus, à permis d'assurer la gestion du parc 2 malgrés une forte présence d'invasives.
- Une gestion spécifique de ce parc 2 doit être envisagée afin de lutter efficacement contre la forte dominance de ces invasives. Cette dernière pourra ou non être associée à du pâturage en fonction des choix retenus.
- A noter une évolution vers un meilleur état des couverts des parc 1 et 3 suite au pâturage
- Suite à une **attaque de chien**, une brebis du Parc 1 a dû être mise en "arrêt" et recousue

FAITS MARQUANTS PACAGE 2024

- Malgrés une période de pâturage étalée du 1/04/24 au 20/12/24, **la pression de pâturage 2024 est inférieure à celle de 2023.** En effet, la forte montée des eaux et les risques de crue afférents ont contrait à retirer les chèvres du pacage entre le 02/05 et le 09/06. Avec cependant une **bonne efficacité sur la limitation de la Renouée** et la reconquête de certaines zones par une végétation autochtone.
- La mise en place de brebis en fin d'année pourra être réalisée en fonction des possibilités météo, afin de limiter le couvert herbacé.
- Les animaux ont, cette année encore réalisé de **nombreuses "excursions" à l'extérieur du parc**, toujours en raison de défaillances de la clôture en différent points et notamment le sas d'entrée. La crue de début d'année a par ailleurs couché sur une grande longueur cette clôture en parti Est du site. **Une reprise serait nécessaire chaque début de saison.**
- Les interventions de la régie ont permis de réduire ces "sorties", qui contribuent cependant à la limitation de la Renouée en bordure du site ainsi que sous la héronnière…
- Un **surpâturage** localisé identifié en début d'été est **du à une présence importante de Bernache du Canada** à cette période (plus de 60)
- **Le pâturage automnal de la roselière** si elle réduit sa présence lors d'une période sans enjeux biologiques marqués **reste très bénéfique** à la dynamique de cette dernière dont la croissance s'en trouve amélioré au printelps suivant.

- **Année de pâturage au final assez compliquée en raison des conditions météo et de la FCO…**